

Projet de parc éolien de Longèves II

Consultation du Public

Réunion d'ouverture du 3 septembre 2026

Mairie de LONGEVES



Rôle du commissaire-enquêteur



- ☐ Présenter la procédure, veiller à l'égalité de traitement et assurer la traçabilité des échanges
- ☐ Permettre au public de comprendre le projet
- ☐ Recueillir les questions, observations et propositions
- ☐ Identifier les réponses ou pièces complémentaires à apporter
- ☒ Ne décide pas de l'autorisation, mais remet son rapport au Préfet, il est public.

Votre rôle – Comment participer

Période de contribution du 3 septembre au 3 décembre 2026 inclus — registre ouvert pendant toute la consultation.

Registre numérique

<https://www.registre-dematerialise.fr/7435/>

Déposer une observation ou consulter les pièces en ligne.

Courriel

consultation-du-public-7435@registre-dematerialise.fr

Envoyer une contribution écrite pendant la période d'ouverture.

Courrier / accès papier

Préfecture de la Charente-Maritime

Consulter le dossier ou déposer une contribution par voie postale.

**Permanences à la mairie de Longèves : mardi 29 septembre 2026, 14 h–16 h ;
jeudi 19 novembre 2026, 9 h–12 h 30.**

Votre rôle – Comment participer

Une contribution utile est une contribution traçable

Le public peut exprimer un avis favorable, défavorable, nuancé ou proposer une évolution.

1

Identifier

Préciser le point du projet concerné

2

Observer

Décrire un impact, une question ou une proposition

3

Localiser

Indiquer, si possible, lieu, hameau, parcelle ou photomontage

4

Étayer

Donner vos arguments, joindre une référence au dossier ou un document utile

À retenir : une question posée oralement ce soir peut aussi être reprise par écrit pendant la période d'enquête.

Quelques règles pour tous :

Écoute

Laisser chaque intervention aller à son terme.

Clarté

Une question ou une observation à la fois.

Respect

Aucune attaque personnelle ni propos discriminatoire.

Traçabilité

Les points nécessitant une vérification seront notés.

Réponse

Réponse immédiate si possible ; complément ultérieur sinon.

Vous avez la parole :

Pour intervenir

- Demander la parole
- Se présenter brièvement
- Poser une question précise
- Formuler une observation ou une proposition

Trois types de suites

RÉPONSE IMMÉDIATE

Le point peut être traité en séance.

RÉPONSE À VÉRIFIER

La question est notée pour instruction.

CONTRIBUTION ÉCRITE

Le public est invité à la déposer au registre.

Fil conducteur

Une question

= un sujet

= une trace

= une suite

Le commissaire enquêteur veille à ce que les points non résolus soient identifiés.

NB : la réunion est enregistrée (audio)

Clôture de la réunion :

Avant de partir

- Contribution jusqu'au 3 décembre 2026 inclus
- Prochaine permanence : 29 septembre, 14 h–16 h
- Permanence suivante : 19 novembre, 9 h–12 h 30
- Réunion de clôture : 3 décembre 2026 à 18 h

